REÇU EN PREFECTURE
le 26/05/2025
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20250526-DM25071_CP-

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

N/Réf. SC/PA/LC/EP/MB
Marché N° : 25012

DÉCISION DU MAIRE

N° 25/071

Travaux d'entretien et de rénovation des voiries communales de la ville de Montgeron

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2124-1,

Vu la délibération n°24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°6 par lequel Madame le Maire a délégation pour *« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »*,

Vu l'arrêté n°25/0220 portant délégation générale de fonctions et de signature à Madame Françoise NICOLAS,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offre du 15 mai 2025,

Considérant la nécessité de passer un contrat multi-attributaires à bon de commande pour des travaux d'entretien et de rénovation des voiries communales de la ville de Montgeron,

Considérant que la mise en concurrence a été réalisée selon les dispositions de l'article R2131-16 1° du Code de la commande publique, via la publication d'un avis de marché sur le profil d'acheteur, dans le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) et dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP),

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, fixée au 24 mars 2025 à 15h00, il a été constaté la réception de neuf (9) plis,

Considérant qu'après ouverture et analyse des offres, les offres des candidats ou groupements **COLAS**, **SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE TRAVAUX / QUINCY TP**, **TERE** ont été jugées comme étant économiquement les plus avantageuses, au regard des critères de jugement des offres,

Le Maire décide

Article 1 De signer avec les candidats ou groupements :
- **COLAS** en rang 1 sise Route de Brières-les-Scellés 91150 ÉTAMPES, siret n° 329 338 883 02670,
- **SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE TRAVAUX / QUINCY TP** en rang 2 sise 65 route de Brunoy 91480 QUINCY-SOUS-SÉNART, siret n° 332 348 721 00033,
- **TERE** en rang 3 sise 1 RD 118 – Villebon-sur-Yvette 91971 COURTABOEUF Cedex, siret n° 347 558 926 00015,

un contrat multi-attributaires à bon de commande de travaux d'entretien et de rénovation des voiries communales de la ville de Montgeron.

Article 2 Le contrat prend effet à compter de sa date de notification officielle (date du retrait du recommandé électronique, sur la plateforme de dématérialisation de l'acheteur, faisant foi) pour une durée d'un (1) an ferme. Il est reconductible de manière expresse par périodes de douze (12) mois, à compter de sa date de notification, sans toutefois pouvoir excéder une durée globale de quatre (4) ans.

Article 3 Les dépenses engagées dans le cadre de ce contrat seront imputées sur le budget de la commune et s'élèvent à un montant maximum de commande annuel de 3 000 000,00€ H.T, soit 3 600 000,00€ T.T.C.

REÇU EN PREFECTURE
le 26/05/2025
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20250526-DM25071_GP-

Article 4 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 5 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 26 MAI 2025

Pour le Maire et par délégation

Françoise NICOLAS
Adjoint au Maire

MAIRIE DE MONTGERON ESSONNE

Publication sous forme électronique sur montgeron.fr